



Commune de Kehlen

Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 19 décembre 2025 à 8.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Communications

1. Compromis/Actes/Contrat de bail
 - 1.1. Acte notarié pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit Auf der Burg à Kehlen
 - 1.2. Acte notarié pour l'acquisition de l'immeuble dans la rue An der Hiel à Kehlen
 - 1.3. Acte notarié d'échange de parcelles dans la rue des Près et la rue Simmerschmelz à Nospelt
 - 1.4. Maison pour Tous au quartier Elmen, Brasserie – Avenant au contrat de bail d'exploitation
2. Contrats
 - 2.1. Contrat de prestation de services relatif aux cours de langue luxembourgeoise
 - 2.2. Contrat de prestation de services relatif aux cours de langue luxembourgeoise
3. Fête nationale 2025 – Décompte et don à la Fondation « Wonschstär »
4. Centre de promesse du Télévie à Bissen – Don
5. Pacte Climat 2.0 - Approbation des objectifs pour les indicateurs clés du programme EEA « European Energy Award » 2026
6. SICONA Sud-Ouest – Programme d'action annuel 2026
7. Commission consultative communale des affaires culturelles – Démission d'un membre
8. Lotissement d'une parcelle dans la rue du Cimetière à Nospelt
9. Administration communale - Attribution du titre de secrétaire adjoint
10. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins
11. Budget
 - 11.1. Budget rectifié 2025
 - 11.2. Budget 2026

Séance à huis clos

12. Affaires du personnel – Agent municipal - Nomination définitive d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières

13. Affaires du personnel – Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)
 - 13.1. Engagement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
 - 13.2. Modification de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Ainsi arrêté à Kehlen, le 12 décembre 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas

